

Transports collectifs en site propre (TCSP)



L'attente citoyenne en termes de mobilité est importante. En effet, 18% des français jugent que le manque de transports collectifs dans leur quartier est le premier désagrément (devant la pollution de l'air). Il est possible d'y répondre en intégrant les enjeux d'**efficacité énergétique**, de **réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)** et des **polluants atmosphériques**. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction des émissions de GES de 40 % en 2030. La stratégie nationale de mobilité propre identifie les Transports Collectifs en Site Propre comme une priorité d'action locale pour parvenir à cet objectif.

Depuis 10 ans, les collectivités, parfois avec l'aide de l'Etat, ont développé des lignes de tramway, de métro ou de bus à haut niveau de service et désormais de transport par câble.

- 1 bus permet de réduire la circulation de **40 à 50 voitures** ;
- Coût annuel par habitant pour 10km/jour : **2 000 euros en voiture** et **300 euros en bus** ;
- Le bus consomme **5 grammes d'équivalent pétrole** par passager et par kilomètre contre **77 g** pour la voiture.

Comment financer votre projet ?

Organismes	Nature des financements	Bénéficiaires	Caractéristiques
Caisse des dépôts et consignations	Prêt croissance verte à taux zéro : financement d'investissement sur le long terme dans les domaines de la transition énergétique (rénovation énergétique, transports propres, production d'énergies renouvelables).	Communes et leurs groupements	Taux des prêts du livret A + 0.75% sur une durée de 20 à 40 ans.
Régions	Aides à la réalisation des projets : projet de partage de la voirie intégrant un transport en commun en site propre.	Communes et leurs groupements	Variable selon les fonds alloués à la région et leur disponibilité.
	Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) : appels à projets lancés par les autorités de gestion qui utilisent des fonds pour financer des infrastructures liées par exemple aux transports.	Communes et leurs groupements	Variable selon les fonds alloués à la région et leur disponibilité.
Autorités organisatrices de transports	Contribution dite « versement transport » : contribution des entreprises d'au moins 11 salariés au financement des transports en commun en région parisienne, dans les communes ou groupements de communes de plus de 10 000 habitants ayant institué ce versement.	Communes et leurs groupements	Taux du versement variable selon les collectivités publiques en charge de prélever cette contribution.

Le tandem Tramway – Bus hybride du Grand Dijon (21)



24 communes
256 113 habitants

Coût total :
400 millions €
pour les 2 lignes

Financeurs :
Grand Dijon, Etat,
Conseil régional,
Conseil départemental,
FEDER



Dans la logique de sa politique en faveur des mobilités douces, chapeauté par un Plan de Déplacements Urbains, l'agglomération dijonnaise a fait un nouveau saut dans l'innovation. En 2012, la collectivité a mis en service un réseau de 20 kilomètres de tramway. Un an plus tard, elle couple ce mode de transport écologique avec la commande, dans le cadre d'un partenariat public/privé, de 102 bus hybrides.

L'hybridation permet d'effectuer 90 % des trajets dans un mode de propulsion électrique et ainsi de diminuer l'émission de CO₂ de 50 % par voyage. Cet atout environnemental a réduit les coûts de carburant pour la collectivité de 25 % à 30 % (10 millions de litres sur 15 ans pour l'ensemble de la flotte). Il améliore également le cadre de vie des usagers grâce au silence complet des transports aux arrêts et un gain de 10 décibels à 30 km/h.

Le coût de la réalisation des deux lignes de TCSP fut estimé à 400 M€ et entre 180 et 250 M€ pour un busway. Les bénéfices seront amortis sur une période de 30 à 40 ans en cohérence avec la durée de vie du projet. Les investissements nécessaires à sa réalisation sont financés par le produit du Versement Transport (taxe perçue auprès des employeurs de plus de 11 salariés de l'agglomération dijonnaise dont le taux est laissé à l'appréciation de l'autorité organisatrice locale dans la limite des plafonds versés par l'Etat) et les subventions des collectivités et de l'Etat.

Quels bénéfices pour le territoire ?

Environnement

Réduction de la pollution atmosphérique.

Société

Amélioration du cadre de vie des usagers par la réduction des nuisances sonores, lutte contre la congestion urbaine, réduction des accidents.

Dynamisme du territoire

Attractivité des territoires, développement économique.

Liens utiles

- [Cerema : recommandations pour la mise en œuvre de TCSP](#)
- [SOeS : Evolution des infrastructures linéaires de transport depuis 25 ans](#)
- [Le tram, c'est parti - Grand Dijon](#)